

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL **Séance du 25 Octobre 2021**
A BELHADE (40) **Délibération n°110**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt et un, le lundi 25 octobre à 18h00, le Comité syndical s'est réuni à BELHADE (40) conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 18 octobre 2021

Étaient Présents : **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoirs de M. LASSALLE Jean Claude et de M. PAIN Cédric, **M. BACHÉ Alain**, **M. DUFAY Michel**, **M. SORE Serge** portant pouvoirs de M. LAGRAVE Renaud et de Mme LE YONDRE Nathalie, **Mme WEBER Sophie**, **M. GILLÉ Hervé** portant pouvoir de M. DECLERCQ Cyrille, **Mme PIQUEMAL Sophie** portant pouvoirs de M. GLEYZE Jean-Luc et de Mme LARRUE Marie, **Mme BEAUMONT Patricia**, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoirs de M. CARRERE Paul et de M. COUTIERE Dominique, **Mme BREQUE Claudie**, **M. FORET Thierry** portant pouvoir de Mme TOSTAIN Emmanuelle, **M. SARTRE Philippe**, **M. BLANC SIMON Jean-Luc**, **Mme DESMOULIN Karine** portant pouvoirs de M. DELUGA François et de M. MARTINEZ Manuel, **M. DUNOGUES Yves** portant pouvoir de Mme TAPIN Maylis, **M. ICHARD Vincent**, **M. LANUSSE Denis**, **Mme MARIE Lucie** portant pouvoirs de M. TULARS Bernard et de Mme ARDOUIN Aimée, **Mme MESPLES Olga**, **M. SAINTORENS Denis**.

Absents excusés (pouvoirs) : M. LAGRAVE Renaud ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, M. GLEYZE Jean Luc ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, Mme LARRUE Marie ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. CARRERE Paul ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. LASSALLE Jean-Claude ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. MARTINEZ Manuel ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. TULARS Bernard ayant donné pouvoir à Mme MARIE Lucie, M. DECLERCQ Cyrille ayant donné pouvoir à M. GILLÉ Hervé, M. PAIN Cédric ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, Mme ARDOUIN Aimée ayant donné pouvoir à Mme MARIE Lucie, Mme TAPIN Maylis ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves, Mme TOSTAIN Emmanuelle ayant donné pouvoir à M. FORET Thierry.

Absents : M. BAUDE Vital (excusé), M. TAUZIN Arnaud (excusé), M. PAPADATO Patrick (excusé), Mme LONGUET Anne-Sophie (excusée) M. BOUFFIN Yann (excusé), M. DURRIEU Michel.

RESSOURCES HUMAINES

Mise à jour du tableau des effectifs, suite à avancement de grade, et réussite concours

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents lauréats de concours et ceux inscrits au tableau d'avancement de grade pour l'année 2021

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne généralement la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement, s'il n'est pas vacant au tableau des effectifs.

Vu le tableau des emplois,

Après en avoir délibéré, le comité Syndical unanime DECIDE :

- **DE VALIDER** la création et la suppression des emplois suivants, à temps complet :

poste avancement	création de poste	commentaire	Suppression de poste
1 Adjoint d'animation principal de 2ème classe suite réussite concours	non	Nomination sur 1 poste laissé vacant par un agent parti à la retraite courant 2021	1adjoint d'animation
1Adjoint technique principal de 2ème classe, suite à avancement de grade	non	Nomination sur 1 poste laissé vacant par un agent parti à la retraite courant 2021	1 Adjoint technique

1 Adjoint Administratif principal de 2ème classe, suite à avancement de grade	oui		Adjoint Administratif
2 Attachés de Conservation principal du patrimoine, suite à avancement de grade	oui	grade inexistant dans la collectivités jusqu'alors	2 Attachés de conservation
1 Animateur principal de 1ère classe suite avancement de grade	oui		Non, poste à conserver en vue de permettre la nomination d'un agent éligible à l'avancement de grade
1 Animateur principal de 2ème classe	non	nomination sur un poste laissé vacant, suite à avancement de grade	1 animateur

- **D'AUTORISER le Président** à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 28 octobre 2021

Vincent DEDIEU
Président du Syndicat Mixte

Signé par : Vincent DEDIEU
DateÀ: 28/10/2021
QualitéÀ: PRESIDENT

